

FICHE COMPLEMENTAIRE DE DEMANDE DE PREINSCRIPTION Année 2027/2028

Avant de terminer la demande d'inscription, nous souhaitons attirer votre attention sur quelques points du règlement intérieur. Comme l'explique notre projet éducatif, nous avons le souhait de permettre à chaque enfant de s'épanouir dans toutes ses dimensions. Pour cela, nous cherchons à être à la fois fermes et bienveillants. Nous sommes exigeants quant à l'observation du règlement intérieur, première condition pour permettre la vie commune de plus de 600 adolescents et de plus de 60 adultes. L'attention portée à chacun n'empêche pas l'observance par tous des règles communes. Quelques points méritent d'être mis en avant :

1. L'utilisation des téléphones portables est interdite au sein du collège. Ils sont tolérés mais doivent être éteints avant d'entrer dans le collège (sous peine de confiscation) et mis dans le sac. Nous préférons, quand cela est possible, qu'ils restent à la maison.
2. Les objets de valeur (notamment les téléphones portables) sont apportés sous l'entière responsabilité des familles. Le collège ne saurait être tenu responsable en cas de dégradation.
3. Le mensonge est un sujet que nous considérons comme grave (voir le paragraphe du règlement intérieur). La confiance nécessaire au climat positif se gagne lentement mais se perd instantanément en cas de mensonge. Toute personne a droit à l'erreur et nous sommes compréhensifs face à un élève qui reconnaît ses torts, ce qui n'est pas le cas d'un élève qui, en plus d'un comportement inadapté, y ajoute le mensonge.
4. En cas d'absence, c'est à chaque élève de rattraper ses cours en contactant des camarades de classes. Le professeur fournit un résumé du travail fait sur Pronote et indique le travail à faire mais ne peut, bien souvent, pas fournir une copie intégrale du cours.
5. La participation à un voyage scolaire est susceptible d'être refusée en fonction de problèmes de comportement notamment le mensonge.

AUTRES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- La circulaire de rentrée 2027-2028 (date de rentrée – réunions parents, etc...) vous sera adressée par mail et mise en ligne sur notre site Internet mi-juillet 2027, en même temps que la liste des fournitures scolaires.
- Le régime « externe » ou « demi-pensionnaire » sera vu à la rentrée scolaire.

Pièces à joindre au dossier :

- ☐ **le certificat de Baptême si un sacrement est demandé (1ère communion ou confirmation)**

Si vous souhaitez opter pour le prélèvement automatique, merci de compléter les 2 documents joints et joindre :

- ☐ **Modalités de règlement**
☐ **Mandat SEPA prélèvements**
☐ **1 RIB**

Tout dossier incomplet ne sera pas traité. Aucun élément ne sera retourné, merci de n'adresser que des copies.

Si vous souhaitez **finaliser l'inscription** de votre enfant lors du rendez-vous, merci d'apporter :

- ☐ **Un chèque d'acompte de 200 € (à l'ordre de l'OGCEB)** composé de 40€ de frais de dossiers non remboursables et de 160€ d'acompte. *Merci de mentionner les nom et prénom de l'élève au dos du chèque. Ce chèque sera encaissé dans les 2 mois qui suivent le rendez-vous.*
Cet acompte sera déduit lors de la facturation annuelle envoyée en septembre 2027. *Aucun remboursement ne se fera, hormis cas de force majeure appréciée par le chef d'établissement (déménagement, mutation, maladie grave). **40€ de frais de dossiers sont non remboursables.***
- ☐ Si votre enfant bénéficie d'un **PAI**, veuillez apporter à l'infirmerie **le jour de la rentrée**, le formulaire PAI rempli et signé par le médecin, l'ordonnance datant de moins de 3 mois ainsi que les traitements courant toute l'année scolaire.

Nous reconnaissons avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'établissement et nous nous engageons à ce que notre enfant le respecte.

Nous autorisons que la photo de notre enfant apparaisse dans les supports de l'établissement (journal, revue, site web de l'établissement, albums photos des événements, réseaux sociaux...) pour toute la durée de sa scolarité au collège Notre-Dame.

En inscrivant mon enfant à l'IND, j'accepte que mon adresse mail soit communiquée à l'association des amis de l'IND.

Nous avons pris note qu'un sweat à l'effigie de l'IND sera à acheter en début de d'année au prix d'environ 35€.

Nom Prénom de l'Enfant :

Fait à :

Fait à :

Le :

Le :

Nom Prénom du responsable légal 1

Nom Prénom du responsable légal 2

Signature obligatoire

Signature obligatoire

INSCRIPTION CATECHESE OU CULTURE CHRETIENNE

NOM et Prénom de l'enfant..... Niveau ☐ 6^e ☐ 5^e ☐ 4^e ☐ 3^e

Vous l'inscrivez en : ☐ **CATECHESE** ou en ☐ **CULTURE CHRETIENNE**

Il n'est pas nécessaire d'être baptisé pour s'inscrire en catéchèse, cependant cela implique une démarche de foi et de prière.

Vous l'inscrivez en catéchèse :

A-t-il déjà fait de la catéchèse ? ☐ OUI

☐ NON

Si oui, combien d'année : ☐ 1 an

☐ 2 ans

☐ 3 ans

☐ 4 ans et +

Souhaitez-vous qu'il prépare :

✓ **le baptême**

☐ OUI

☐ NON,

✓ **la première communion**

☐ OUI

☐ NON si oui, joindre un certificat de baptême

✓ **la profession de foi**

☐ OUI

☐ NON si oui, joindre un certificat de baptême

✓ **la confirmation** (pour les 3^e uniquement) ☐ OUI

☐ NON si oui, joindre un certificat de baptême

J'autorise mon enfant à participer aux 3 ou 4 célébrations exceptionnelles au sein de l'établissement : Célébration de rentrée, de l'Avent, Carême/Pâques et fin d'année.

Obligatoire pour les élèves inscrits au Caté, en préparations aux sacrements dès lors qu'ils n'ont pas cours.

oui

non

Chaque année, nous avons besoin de parents bénévoles pour animer des séances de catéchèse ou de culture chrétienne, encadrer les retraites et les différentes animations pastorales. Si vous souhaitez rejoindre l'équipe pastorale, merci d'indiquer vos coordonnées :

NOM :tél :Mail :

.....

Pour toute question, n'hésitez pas à joindre l'équipe pastorale, par mail :

anim.pastorale@ind-chartres.fr ou **pastorale@ind-chartres.fr**



**OGECEB D'ENSEIGNEMENT DU BASSIN CHARTRAIN
COMPTABILITE**

2, avenue Béthouart (siège social)
28000 CHARTRES

(ligne directe) Tél. 02.37.34.61.58 (comptabilité)

suivifinancier@ind-chartres.fr

www.ind-chartres.fr

MODALITÉS DE RÈGLEMENT 2027/2028

⇒ **3 possibilités de règlement (Merci de cocher le mode de règlement choisi):**

☐ **En espèces** **le 05 de chaque mois**

→ A l'IND – 2 avenue Béthouart – 28000 CHARTRES (Accueil du public de 8h à 12h et de 13h à 17h)

☐ **Le chèque mensuel** **le 05 de chaque mois**

Libellé à l'ordre de « **OGECEB** » à renvoyer à l'adresse ci-dessus.

Se conformer à l'échéancier indiqué sur la facture annuelle qui sera envoyée fin septembre 2027

☐ **Le prélèvement automatique* :** **en 10 mensualités du 05/10/2027 au 05/07/2028**

ATTENTION, si vous étiez déjà en prélèvement automatique l'an passé (école Saint Ferdinand, collège et lycée Notre Dame), il n'y a **aucune** demande particulière à faire.

Pour les familles optant pour le prélèvement, et afin de le mettre en place dans les délais impartis, merci de nous retourner à l'adresse ci-dessus, les 3 éléments suivants :

1/ Cette fiche dûment complétée

2/ Le mandat de prélèvement SEPA joint, sur lequel vous devez obligatoirement compléter :

- les lignes numérotées : de 1 à 6
- la ligne numéro : 13
- n'oubliez surtout pas la signature sur ce mandat.

3/Votre RIB (très important)

***Tout prélèvement impayé entraîne des frais de 25,00 € refacturés à la famille.**

Fiche à joindre au mandat de prélèvement SEPA et au RIB, pour identification.

Nom et prénom du père :

Nom et prénom de la mère :

Nom (s) et prénom (s) de l'enfant (des enfants) :

.....

.....

Fait le :

MANDAT de Prélèvement SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez OGECE ENSEIGNEMENT BASSIN CHARTRAIN à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de OGECE ENSEIGNEMENT BASSIN CHARTRAIN. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Veillez compléter les champs marqués *

Votre Nom

*

Nom/ Prénoms du débiteur

1

*

Numéro et nom de la rue

2

Votre adresse

*

Code Postal

*

Ville

3

*

Pays

4

Les coordonnées de votre compte

*

Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)

5

*

Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)

6

Nom du créancier

*

OGECE ENSEIGNEMENT BASSIN CHARTRAIN

7

Nom du créancier

*

FR24IND624937

8

ICS (Identifiant de Créancier SEPA)

*

2 AVENUE BÉTHOUART

9

Numéro et nom de la rue

*

2 8 0 0 0

*

CHARTRES

10

Code Postal

Ville

*

FRANCE

11

Pays

Type de paiement

*

Paiement récurrent/répétitif



Paiement Ponctuel



12

Signé à

*

Lieu

Date: JJ/MM/AAAA

13

Veillez signer ici

Signature(s)

Note: Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

A retourner par courrier à :
OGECE ENSEIGNEMENT BASSIN CHARTRAIN
2 Avenue Béthouart 28000 CHARTRES

Zone réservée à l'usage exclusif du créancier